

besoins et à régler les problèmes de certaines régions particulières.

L'UNESCO continuera à travailler à la dissémination et à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles dans le monde dans le but d'en arriver à une meilleure compréhension entre les peuples dans le domaine culturel. A cette fin, elle donnera plus d'expansion à certains programmes qui ont apporté des résultats particulièrement satisfaisants. Ceci comprend la traduction d'œuvres représentatives en diverses langues très répandues, la publication d'albums anciens et nouveaux de la série "L'Art dans le monde", publiée par l'UNESCO, et l'organisation d'expositions itinérantes de reproductions d'œuvres d'art. On compte aussi, au cours des prochaines années, tenter un effort spécial dans le domaine du cinéma projetant des films culturels dans les musées et les universités. Enfin, on aidera l'établissement de bibliothèques et d'archives, de bibliographies, et aux échanges de documentation et de publications, en particulier dans les pays qui en ont grand besoin et où les efforts tentés peuvent aider à la réalisation du programme d'expansion économique et sociale.

Moyens de grande information et échanges internationaux

Les crédits réguliers consacrés au programme relatif aux moyens de grande information et aux échanges internationaux pour les années 1965-1966 s'élèveront à \$5,800,000, ce qui représente une augmentation de 12 p. 100 sur la somme de crédits utilisés à cette fin pendant la période précédente. On a visé particulièrement à ce que les efforts tentés par les divers pays dans le domaine des moyens de grande information aident aux pays en voie d'expansion. Les efforts porteront tout sur trois domaines: assurer une meilleure formation au personnel chargé des moyens de grande information; tracer des plans et établir une liste de priorités pour aider au développement des moyens d'information à l'échelle nationale; mettre au point des techniques de diffusion qui serviront à des fins d'éducation.

On a proposé une série de règles au sujet des échanges internationaux et il a été décidé qu'une "déclaration solennelle" à ce sujet serait rédigée et présentée à la prochaine conférence générale.

Dans le domaine des échanges internationaux, afin de répondre au besoin que l'on a de professeurs capables d'enseigner à l'étranger dans le cadre des programmes d'éducation des adultes, on mettra à la disposition de membres d'organisations ouvrières un certain nombre de bourses auxquelles on a donné le nom de "bourses pour élèves-maîtres", ce qui leur permettra d'entreprendre un cours d'étude de trois mois dans un autre pays. L'UNESCO continuera aussi à encourager les études à l'étranger en invitant les États membres à offrir des bourses qui seront accordées et administrées conjointement par l'UNESCO et par les États donateurs. A ce propos, des campagnes spéciales seront entreprises en vue de former un personnel qui pourra dispenser l'enseignement supérieur en Afrique et donner une formation supérieure en sciences fondamentales en Amérique latine. Le directeur général a aussi reçu l'autorisation de lancer une campagne de création de bourses